



CONSEIL D'ÉTAT  
section de législation

Deuxième chambre

-----

La demande d'avis introduite le 5 octobre 2023 par la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de la promotion de la santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique, sur un projet d'arrêté conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Collège réuni de la Commission communautaire commune et du Collège de la Commission communautaire française 'fixant l'entrée en vigueur des articles 8, § 2[,] et 27, § [1<sup>er</sup>], alinéa 3[,] des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloise[s]', portant le numéro 74.607/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 5 octobre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.